

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP°, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 16 NOVEMBRE 1846.

Nous avons mentionné dans notre dernier numéro le remaniement inattendu de M. le maire d'Heyrieux par une création de la préfecture de l'Isère. On a voulu se venger du vote de M. Rosier et faire un exemple dans le département. Du reste, cette mesure n'a rien qui nous surprenne ; un nombre de localités, on en a agi de même, et on a nommé tous les maires ou adjoints qui n'ont pas voté par nous. Il est donc entendu maintenant qu'on ne peut pas ceindre l'écharpe municipale sans faire cause commune avec le ministère. Ce n'est pas assez d'exécuter les lois et de se conformer aux arrêtés préfectoraux, il faut encore devenir un instrument électoral, abjurer ses sentiments personnels et trahir ses principes. Cela est odieux, et nous comprenons qu'à l'avenir tout homme qui sera pénétré de sa propre dignité évite les honneurs de la mairie ; car, plus nous avançons, plus les exigences ministérielles sont grandes, plus il faut se montrer souple et pliant. On voit bien que le gouvernement est entre les mains d'une coterie atrabilaire et rancuneuse qui rapporte tout ce qui ne veut pas qu'on lui résiste. Dans ce moment, les agents se vengent des hommes indépendants qui ont essayé d'arracher le pays de leurs mains. Non seulement on destitue les maires et des adjoints, mais encore on tracasse des citoyens sur leurs votes, on les prive de la protection légale sur laquelle ils ont le droit de compter, on va même jusqu'à des menaces. Les choses arrivent à ce point que la plupart des citoyens sont sans retentissement ; on craint de se commettre avec les autorités, et, dans la crainte d'un plus grand mal, on souffre celui qui vous arrive. Dans certains départements cette situation est parfaitement comprise. Voici, à ce sujet, ce que nous lisons dans l'Indépendant des Pyrénées-Orientales ; on verra jusqu'où va, dans le département, l'arbitraire administratif, et la manière dont on use des lois.

Les journaux que nous venons de citer, il en est qui ne nous comprennent point, nous qui sommes des plus jeunes. A quelque chose mal est bon, puisque nos accidents judiciaires nous valent des relations nouvelles. Si nos confrères ont pu croire que les allures de l'Indépendant, l'air de la vivacité des attaques l'ont seules mis en mauvais accord avec l'autorité, il leur suffira, pour revenir de cette opinion, de leur coup d'œil sur le tableau, hélas ! trop vrai, de notre département aux dernières élections. Les municipalités n'y sont guère plus respectées que la presse. L'indépendance du jury est suspectée, l'opinion niée et dénie. On se permet tout ici. Serait-il vrai qu'il y a dans nos lois des textes pour justifier une telle politique ? Tant pis pour les lois, si les lois sont à refondre ou les agents à changer, ou notre caractère à suppléer, car franchement, nous ne pouvons pas vivre ensemble (nous ne serons jamais appelés à gouverner des hommes. Mais si ce dans un honneur pouvait nous être dévolu, il nous semble qu'il y aurait quelque chose de notre part à ne point tendre, jusqu'à la rompre, l'arc des lois, les plus équitables. Entre la liberté individuelle et le principe d'autorité dérivant du mandat social ; entre ces deux terrains, qui semblent se séparer, existe et existera toujours une certaine zone obscure et mal définie, chacun met le pied de son côté, mais qui n'appartient réellement à personne. La sagesse des pouvoirs ; la aussi se commettent les fautes. Là, dans le premier cas, se concluent les réformes, et dans le second cas les révolutions. Si, comme l'a fort bien dit M. de Bonald, on se portait constamment à l'extrême frontière, des coups échangés et portant de part et d'autre résulteraient un froissement continu, un état de guerre permanent, une situation intolérable pour tous, gouvernants et gouvernés. Nous n'affirmerons même point que les autorités des pays n'aient pas envahi quelque peu le domaine de la liberté individuelle. Presse, jury, conseils municipaux savent à quoi s'en tenir. Tout au plus pouvons-nous dire que l'exercice rigoureux des lois, déjà bien assez par elles-mêmes, l'application à tout bout de champ de la plénipotence administrative, le ton rogue et sec, les manières sans grâce, les exigences systématiques, le refus d'un simple renseignement, la classification des citoyens en bons et mauvais (style officiel), c'est-à-dire soumis et indépendants ; que toute cette manière d'administrer, inspirée par la rançon de la pire des conseillères, produit de fâcheux résultats et aliène au

pouvoir plus de Roussillonnais que toutes nos prédications n'en ont acquis à notre cause.

Est-ce à nous de céder la position que nous avons prise ? Oui, s'il peut en résulter quelque bien, tous principes politiques demeurant réservés. Non, si l'on persiste à nous traiter en ennemis.

Voyez comme tout se lie : presse, mairie, jury, garde nationale sont tout à la fois vicieux dans leurs principes dès que l'intérêt doctrinaire est menacé. M. le maire d'Heyrieux a voté pour un candidat indépendant, on le destitue, on le traite en ennemi ; l'Indépendant des Pyrénées a soutenu la candidature honorable de M. Arago, on veut non le contenir dans certaines limites de discussion, mais on le fait saisir huit fois de suite en deux mois, et notez bien que le journal ne paraît que deux fois par semaine. Comme on voit, on le traite en ennemi. Alors déclarez donc que tout vote que vous n'aurez pas ratifié sera considéré comme hostile et que celui qui l'aura émis devra être considéré comme un ennemi et traité comme tel.

Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire voir qu'en se plaçant dans cette donnée, on ébranle jusque dans ses fondements le gouvernement représentatif. C'est bien là aussi que l'on tend, et c'est pour cela que l'on ferme les yeux sur tant de prévarications, et qu'on laisse se former tant de coalitions industrielles qui ont leur appui jusqu'au sein des ministères, et qui ne négligent pas même l'accès des conseils municipaux. A l'aide de la politique, les agents d'affaires s'enrichissent. Que voulez-vous ? le ministère ne songe qu'à une chose, à se maintenir ; le reste lui importe peu : pourvu qu'il vive, c'est assez.

On nous adresse la lettre suivante avec prière de l'insérer :

Monsieur le rédacteur,

Encore quelques mots de réponse à l'article du Courrier de Lyon du 16 novembre. Nous l'avions réfuté dans notre numéro du 13 novembre, et ce n'est qu'après deux jours de réflexion qu'il ouvre la discussion en nous demandant, dans un style où percent des intentions malveillantes qui n'échappent à personne, si M. A. D... ne serait pas l'auteur ou le collaborateur des trois lettres que nous avons adressées au Censeur. Que ne le demandait-il plus tôt ? Il s'étonne ensuite de ne pas voir nos signatures au bas de ces lettres. Enfin il ne rougit pas de renouveler l'ignoble et odieuse dénonciation qu'il avait déjà essayée dans son numéro du 10 novembre.

M. A. D... est complètement étranger aux lettres que nous avons insérées. Nous ignorons s'il les a connues par la publicité ; mais, en tout cas, nous ne l'avons pas plus consulté qu'il ne nous a consultés lui-même sur les documents qu'il livre au public. Si nous avons approuvé ses opinions économiques sur le libre-échange et sur la suppression de l'octroi, c'est le seul côté par lequel nous ayons envisagé sa lettre, et, sans les doctrines absurdes et égoïstes qu'a professées le Courrier à propos de ces questions, nous n'aurions point pris part à cette discussion.

Avons-nous pour cela fait ressortir de l'œuvre de M. A. D... des opinions politiques conformes aux nôtres ? Nullement, et le Courrier en sera sur ce point pour ses frais de provocation.

Il ne nous a point convenu d'occuper le public de nos personnes ; il s'agissait pour lui des idées exposées par le Courrier et de notre réfutation ; que lui importe le nom des auteurs ?

Cette recrudescence provocatrice du Courrier, après deux jours de silence, a sans doute été délibérée en conseil par les grands esprits qui inspirent cette feuille ; nous ne prendrons pas un temps si long, et voici simplement notre réponse : Nous méprisons, comme par le passé, les dénonciations du Courrier ; mais comme ceux qui le dirigent se retranchent derrière son rédacteur en chef, nous disons à ce dernier : Vous avez fait une action odieuse et déloyale en nous accusant de vouloir exciter une classe de citoyens contre une autre à propos de réformes économiques. Vous quittez le terrain de la discussion pour celui des personnalités ; vous diffamez les personnes et incriminez les intentions. Le public n'a plus rien à voir dans ce débat.

Enfin, puisque vous voulez absolument savoir les noms des auteurs des lettres que nous avons publiées, dites-nous l'usage que vous voulez en faire. Si ce n'est qu'une curiosité personnelle, nous vous engageons à passer au bureau de la rédaction du Censeur ; notre parti sera bientôt pris quand nous connaîtrons vos prétentions.

PLUSIEURS FABRICANTS DE SOIERIES.

La Suisse libérale triomphe décidément ; l'œuvre révolutionnaire est à peu près accomplie à Genève, et elle touche à son dénouement à Bâle.

Les esprits les plus hostiles au radicalisme pourront-ils nier,

dit le National, que cette transformation politique de tout un pays ne saurait s'accomplir avec un ordre plus parfait, un sentiment plus énergique de tous les devoirs, un respect plus complet des droits de la minorité, un appel plus sincère à la presse, aux électeurs, à l'opinion publique dans toutes ses expressions ?

L'élection, ce principe fondamental de l'organisation démocratique, est donc, comme on voit, le garant le plus sûr de la discipline dans les sociétés, de l'ordre dans l'état, de la force pour le pouvoir. La théorie l'a prouvé souvent ; ce qui se passe depuis long-temps en Amérique, ce qui s'accomplit en Suisse aujourd'hui le démontre par les faits. Fribourg ne tardera pas à suivre l'exemple de Berne, Genève et Bâle, et si une minorité violente n'entravait pas les mouvements du peuple de Lucerne, on pourrait compter sur la rénovation de ce canton.

Qu'on laisse la Suisse à sa liberté, et la volonté générale ne laissera pas le moindre doute sur ses dispositions.

Ce qu'il faut craindre, ce sont les intrigues de l'étranger, dont M. Guizot se fait le complice. Le cabinet des Tuileries ne pouvait rien faire, en effet, de plus agréable à M. de Metternich, de plus hostile à la Suisse affranchie que d'envoyer là M. de Bois-le-Comte, le plus bigot, le plus jésuite de tous les diplomates.

Nous trouvons dans une lettre adressée de Lucerne au National les détails suivants sur les atroces moyens à l'aide desquels la faction jésuitique maintient son autorité en Suisse, dans les petits cantons :

Il y a long-temps que les petits cantons catholiques nous ont habitués aux plus odieuses extravagances ; il y a long-temps que le canton de Lucerne commet toutes les atrocités imaginables envers ses détenus politiques : le foin, la gêne, la faim et la soif, tout est mis en œuvre pour arracher au malheureux patient un aveu qui puisse le faire condamner.

La question, qui est abolie depuis long-temps dans toute l'Europe, existe encore actuellement dans le canton de Schwytz.

Une difficulté s'élève à Genève. La grande assemblée réunie sur la place du Molard, le lendemain de l'insurrection, a décidé que les membres de l'ancien gouvernement étaient personnellement responsables des dégâts causés pendant la révolution de la veille. Mais les gouverneurs déchu nient la compétence de cette assemblée populaire, et se refusent à payer. Une discussion vive s'est élevée à cet égard au grand-conseil, où M. James Fazy, le chef du nouveau gouvernement, a sévèrement condamné un pareil refus.

Une indemnité pécuniaire, a-t-il dit, est encore une peine bien douce pour des gens qui ont osé introduire chez nous des moyens à peine justifiables chez les autocraties du Nord, et lancer la guerre civile dans une ville populeuse et opulente. Tant pis pour l'ancien conseil d'état, s'il n'accepte pas ce compromis, et s'il veut, comme le ministère Polignac, courir les chances d'un procès politique. Ce sera une occasion de faire l'épreuve du jury comme instrument politique.

Il est à croire que l'ancien gouvernement évitera cette chance et s'exécutera de bonne grâce. Il n'en est pas moins curieux de voir l'aristocratie financière, après avoir tiré sur le peuple à coups de canon, après avoir mitraillé des maisons, et après une révolution où elle a succombé, élever une difficulté d'argent.

On lit dans un journal :

On annonce que la reine Christine va venir passer quelque temps en France par force majeure. Il paraît que l'ex-régente est devenue si impérieuse et si exigeante que personne, à Madrid, ne peut plus s'entendre avec elle. A plusieurs reprises, elle a eu de vives altercations avec trois des principaux ministres ; ceux-ci ont déclaré qu'ils ne pouvaient subir un tel despotisme et qu'ils préféreraient se retirer. D'autres manifestations plus significatives encore ont eu lieu de la part d'un grand nombre de personnages très haut placés. M. Bresson, pour éviter un éclat, est allé trouver la reine Christine et l'a engagée à faire un voyage en France. Ce n'est, dit-on, qu'après avoir employé des arguments de toute nature qu'il est parvenu à obtenir son consentement.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 17 NOVEMBRE.

LES TROIS DOTS.

(La scène se passe dans le jardin des Tuileries.)

SCÈNE I<sup>re</sup>.

LA DOT D'ESPAGNE. — Décidément je serai bien ici, et une Dot de telle importance ne pouvait être mieux placée que dans ce beau pays de France, où l'argent est le souverain maître, le dieu tout-puissant. M. DE MONTALIVET, passant par là. — Tiens ! notre Dot qui se promène ! On peut bien lui permettre cette distraction ; il n'y a pas de risque à l'enlever, elle est trop bien gardée. LA DOT D'ESPAGNE. — Trente millions ! comme c'est ronflant ! Avec trente millions, si j'en avais besoin, j'aurais des voix dans les élections... M. DE MONTALIVET. — J'aurais la chambre des députés et la chambre des pairs... LA DOT D'ESPAGNE. — Qu'importe ? ce n'est pas au jeune couple que j'ai accompagné ici la chambre des députés et une chambre des députés peuvent servir... M. DE MONTALIVET. — Trente millions, j'aurai le plaisir et le luxe, les meilleures loges à la Comédie, les plus belles parures, des dîners qui effaceraient les spectacles de Lucullus, et des bals dont l'éclat forcera le soleil à s'applaudir d'être couché. Avec trente millions, j'aurai, si je veux, des journaux pour chanter tous les jours mes louanges et des historiographes pour mettre tous mes faits et gestes à la postérité. M. DE MONTALIVET, l'admirant à l'écart. — Oh ! la jolie Dot ! la Dot de la France, potelée et grassouillette ! Comme elle va nous faire honneur et gloire ! Il s'agit de lui trouver un placement avantageux... En rente sur l'Etat ? mais ça ne rapporte que quatre, à moins qu'on ne tripote le coupon... Il vaut mieux acheter des terres... Il y a des provinces où, avec

du comptant, on les a pour rien... Placer dans la Banque?... il y a des dangers ; mais aussi quels bons coups de file ! L'industrie?... Enfin je verrai. (M. de Montalivet s'éloigne en se promenant.)

SCÈNE II<sup>e</sup>.

LA DOT D'ESPAGNE. — Et puis, mon amour-propre est flatté... Une Dot de trente millions n'a pas de rivale... Hein ! qu'aperçois-je ? Et quelle est cette Dot ? Elle est aussi belle que moi.

LA DOT DE LONDRES. — Bonjour, sœur, je suis bien aise de vous rencontrer.

LA DOT D'ESPAGNE. — Qui êtes-vous donc, ma mie ?

LA DOT DE LONDRES. — Eh quoi ! vous ne me connaissez pas ? Nous sommes pourtant assez remarquables l'une et l'autre. Je vous ai reconnue, moi, du premier coup, et je n'ai pas besoin de vous demander qui vous êtes pour savoir que j'ai devant moi la dot d'Espagne, la dot de l'infante Luisa.

LA DOT D'ESPAGNE. — Il paraît que vous êtes la dot de Londres, la dot de miss Burdett, la future du prince Louis-Napoléon. (A part.) Cette mijaurée, qui veut m'égalier ! Ça fait pitié !

LA DOT DE LONDRES. — Eh ! que vois-je ? Voici une troisième dot encore plus magnifique que nous.

LA DOT D'ESPAGNE. — Parlez pour vous, Madame.

LA DOT DE LONDRES. — Ça ne peut être que la dot de Modène, celle de la future du duc de Bordeaux... Comment vous portez-vous, ma sœur ?

LA DOT DE MODÈNE, furieuse. — Quelles sont ces petites dots qui me parlent ? Fi donc ! des usurpatrices !

LA DOT DE LONDRES. — Mon usurpation vaut bien votre légitimité.

LA DOT D'ESPAGNE. — Ah ! vous le prenez sur ce ton-là ! Apprenez, ma chère, que je m'estime un peu plus que vous. Ici je suis près d'un trône, et vous êtes dans l'exil ; je suis ici chez moi, et vous n'êtes chez vous nulle part !... Vagabonde !

LA DOT DE LONDRES. — Ah mais ! ah mais ! savez-vous, Dot d'Espagne, que vous jetez aussi une pierre dans mon jardin ?

LA DOT D'ESPAGNE. — Tant pis pour vous ! Faut-il par hasard que je prenne des gants pour parler à une bourgeoise comme vous ?

LA DOT DE LONDRES. — Cette bourgeoise, ma chère, est plus riche que vous. D'abord, tout ce qui reluit n'est pas or ; les dots, en Espagne, sont cousines germaines des châteaux de ce pays, et l'on sait que les Espagnols cachent des haillons sous un manteau superbement drapé. Vous avez trente millions, c'est bien ; mais qui nous assure qu'il n'y a pas de bons royaux, des emprunts... LA DOT D'ESPAGNE. — Fi donc ! je n'ai jamais connu ces choses-là. C'est comme les pâtisseries pour les brioches : les gouvernements font de ces valeurs-là pour les autres, mais n'en consomment pas pour eux-mêmes.

LA DOT DE MODÈNE. — Parvenue !

LA DOT D'ESPAGNE, furieuse. — Mais savez-vous que je pourrais vous faire arrêter ! Vous êtes ici en fraude, et moi je suis dans mon palais ; vous êtes proscrire, et si j'appelais... LA DOT DE MODÈNE. — J'ai pu dire cela autrefois.

LA DOT DE LONDRES. — Moi de même.

LA DOT DE MODÈNE. — Chaque dot à son tour a régné sur la terre.

LA DOT DE LONDRES. — Mais les destins et les flots sont changeants.

LA DOT D'ESPAGNE. — A moi ! à moi ! au secours !

M. DE MONTALIVET, accourant. — En voudrait-on à notre dot ?

LA DOT D'ESPAGNE. — Venez donc, mon cher Montalivet !...

LA DOT DE LONDRES. — C'est M. de Montalivet, ce gros-là ? Tiens ! il vient de me pincer le menton dans le jardin.

LA DOT DE MODÈNE. — Et à moi il m'a pris la taille.

TOUTES DEUX. — Sauvons-nous ! (Elles s'esquivent.)

M. DE MONTALIVET. — Notre Dot est certes bien gentille !... C'est égal, je trouve la Dot de Modène quatre fois plus belle ! (Extrait du Charivari.)

Les feuilles légitimistes s'attachent à mettre en saillie le mariage de M. le duc de Bordeaux avec une insistance qui ne nous paraît pas habile. Que le prétendant de la branche aînée se soit marié, qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est qu'il a voulu montrer que les princes de la branche cadette n'étaient pas les seuls qui réussissent à trouver des princesses consentant à les épouser et à leur apporter de riches dots? Le mariage de M. le duc de Montpensier a hâté le dénouement de celui de son cousin, qui se négociait depuis long-temps déjà; faut-il pour cela y voir un événement de la plus haute importance?

S'il reste à M. le duc de Bordeaux une pensée d'avenir, il a été bien mal avisé en s'alliant à une princesse de Modène. Le père de la femme qu'il épouse a été, en effet, le seul souverain de l'Europe qui se soit refusé à reconnaître la révolution de juillet; il est, de tous, celui qui s'est toujours montré son plus constant adversaire. La princesse elle-même, qui va devenir la compagne du prince qui a été compris en 1850 dans la proscription de toute une génération de rois, cette princesse est, par ses sentiments, plus anti-française qu'aucune autre princesse de l'Europe; elle n'est pas arrivée à l'âge de près de trente ans sans avoir eu plus d'une occasion d'exprimer sa pensée à l'égard de notre nation, et toujours elle a regardé et traité la France comme un pays barbare, maudit du ciel, et qui ne méritait que l'exécution de l'humanité. C'est sans doute là ce qui lui a valu les hommages de M. le duc de Bordeaux, qui n'a pas appris dans l'exil à aimer la révolution qui a chassé sa famille. Eh bien! nous le demandons, était-il bien habile de faire sonner si haut une union formée dans de telles conditions? Fallait-il la présenter comme un gage de bonheur à venir pour la France? N'eût-on pas cent fois mieux fait de garder le silence à cet égard?

Il y avait aux Tuileries, au temps où Charles X y était encore, une femme qui exérait la France et qui ne le cachait pas. On pouvait l'exécuter en raison des malheurs qui l'avaient frappée; et cependant qui oserait dire que l'impopularité que M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême devait aux rancunes qu'elle manifestait contre la France n'a pas fatalement pesé sur la Restauration? Cette princesse achève tristement dans l'exil une malheureuse destinée; si elle mourait demain, elle serait remplacée à Froshdorff par M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord, dont les antipathies sont appelées à perpétuer les siennes.

Voilà ce que le bruit qui se fait dans le monde légitimiste à l'occasion du mariage de M. le duc de Bordeaux nous oblige à dire. N'eût-il pas mieux valu, nous le répétons, garder le silence et ne pas obliger la presse à faire connaître à la France la future reine qu'on prétend lui donner?

— On assure qu'avant de partir pour Compiègne, le roi a écrit à M. le maréchal Soult pour l'inviter à venir le rejoindre aussitôt son arrivée, si par hasard il arrivait avant que S. M. ne fût de retour à Saint-Cloud. Il paraît que Louis-Philippe tient à voir le maréchal avant toute entrevue et toute explication de celui-ci avec M. Guizot. Est-ce pour empêcher un éclat, ou pour le provoquer et faire qu'il soit plus décisif?

— Le *Courrier Français* assure que les scandales récents de la Bourse ont éveillé la susceptibilité d'un grand nombre de membres de la chambre des pairs, et que plusieurs d'entre eux doivent saisir cette chambre d'une proposition ayant pour but d'interdire à toute personne revêtue de la dignité de pair de France de se mettre en nom dans aucune opération commerciale.

Nous croyons que le *Courrier Français* est mal informé. Sans doute une mesure de ce genre dont il parle serait indispensable pour la dignité de l'un des grands pouvoirs; mais il doit se rappeler qu'elle a été proposée et repoussée, alors que des scandales aussi grands que ceux qui nous affligent encore aujourd'hui avaient déjà éclaté, et qu'on pouvait avoir compris, si on l'eût voulu, la nécessité d'apporter remède à une situation si fâcheuse.

— Le *Journal des Débats*, répondant aux bruits qui ont couru depuis plusieurs jours au sujet de M. de Morny, député du Puy-de-Dôme, annonce qu'il est depuis plus de trois semaines en Belgique, où il s'occupe exclusivement des affaires de la société de la Vieille-Montagne, dont il est l'un des administrateurs.

— Il paraît certain qu'O'Connell, en considération des souffrances qui affligent en ce moment l'Irlande, renoncera, pour cette année, au tribut de plus de quatre cent mille francs qu'il percevait sur la rente du rappel. C'est une générosité qui ne doit pas trop lui coûter, car, depuis que ce tribut lui est payé, il a pu faire d'assez belles économies pour vivre aujourd'hui de ses rentes.

— Un banquet a été offert par les patriotes d'Excideuil à M. Chavoix, ancien maire, destitué pour s'être porté candidat contre M. Bugeaud. Cette réunion a été animée par l'entrain et la gaieté des nombreux convives. Plusieurs toasts ont été portés, un entre autres: « A M. Chavoix et à MM. les maires destitués pour motif politique. » M. Chavoix a été reconduit jusque chez lui par les convives; cette fête laissera de longs souvenirs dans la ville d'Excideuil.

— On connaît les poursuites criminelles qui ont été ordonnées à la suite de l'élection de M. Drouillard par le collège électoral de Quimperlé. On écrit de Rennes que la chambre des mises en accusation, par arrêt du 2 de ce mois, a renvoyé M. Drouillard, député, et six électeurs du collège de Quimperlé devant le tribunal correctionnel de Vannes, sous la prévention prévue et punie par l'article 113 du code pénal (vente et achat de suffrages).

Il y a pourvoi en cassation contre cet arrêt.

— M. Petit de Bantel, qui était orné d'un conseil judiciaire avant de se faire connaître à Foix d'une manière si piquante, est aujourd'hui préfet de l'Eure. En tournée dans l'arrondissement de Louviers, il visitait une commune du Neubourg, où tout était en règle, moins un pont qui n'avait pas son garde-fou. Le maire fut tancé d'importance et chercha à s'excuser.

« Ah! monsieur le préfet, lui dit-il, nous n'espérons pas vous voir si tôt! »

— Les versements en faveur des inondés de la Loire faits à la caisse centrale du trésor s'élevaient hier à la somme de 581,639 f. 81 c.

M. Billault vient d'adresser la lettre suivante à MM. les électeurs de l'arrondissement d'Ancenis, dont il est le représentant :

« Paris, 4 novembre 1846.

« Messieurs,  
« Je vous devais des remerciements pour l'honneur que vous m'avez fait de me réélire; je comptais aller vous les offrir de vive voix : de cruelles inquiétudes de famille m'ont, pour le moment, privé de cette satisfaction. Votre bienveillance accoutumée y verra mon excuse, et nul doute, je l'espère, ne vous viendra ni sur mon attachement auquel d'autres et bien flatteurs suffrages m'ont trouvé inébranlablement fidèle, ni sur mon dévouement à remplir le mandat que vous m'avez confié.

« La ligne de conduite qu'avec votre assentiment j'ai suivie jusqu'à ce jour me semble bonne à suivre encore.

« Vous vouliez au dehors une politique ferme et digne, qui ne pût jamais avoir à subir quoi que ce fût de pareil aux avanies du droit de visite ou aux misères de Taïti : c'est dans cette patriotique pensée que j'ai fait une guerre sans trêve aux faiblesses d'un ministère trop enclin à oublier qu'il est dans le monde le représentant officiel d'une grande et fière nation. Je ne pense pas que, pour l'avenir, il y ait à se relâcher de cette surveillance, un peu soupçonneuse, il est vrai, mais dont le passé n'a que trop justifié les soupçons. Que le cabinet reprenne ce joug de condescendances sans équivalents qu'il appelait l'alliance anglaise, ou bien qu'après six ans, abandonnant ces maximes et adoptant les nôtres, il se mette à vouloir comprendre et pratiquer autrement les alliances naturelles de la France, il faut qu'à la session prochaine il nous trouve en face de lui, prêts à le combattre s'il continue son passé, prêts à lui donner force et appui vis-à-vis de l'étranger, si par hasard il veut enfin tenter d'inaugurer une politique plus nationale.

« Au dedans, vous vouliez la pratique sincère et loyale du gouvernement représentatif : renoncez-y si la corruption politique qui nous menace n'est pas énergiquement réprimée; ces égoïsmes personnels ou locaux que le pouvoir exploite, et qui, par une funeste réciprocity, exploitent à leur tour le pouvoir, envahissent de plus en plus et les collèges électoraux et les bureaux ministériels; les dévouements à la foi politique s'en vont, les exigences de la cupidité se multiplient, et cette lèpre, qui s'élargit sans cesse, détruira, si on la laisse faire, les forces vives du pays.

J'appuierai énergiquement toute réforme pouvant porter remède à ce mal redoutable. Le ministère, jusqu'à ce jour courtisan trop obséquieux des intérêts privés, a beaucoup trop négligé les intérêts généraux; mais tous ces moyens de gouvernement, abusivement détournés pour maintenir une majorité chancelante et s'en préparer une nouvelle mieux assurée, il faudra bien qu'il les rende enfin à leur destination légitime et les emploie à faire non plus ses propres affaires, mais celles de l'Etat. Il n'a plus pour son inaction l'excuse de sa faiblesse parlementaire; fort d'une majorité incontestée, qu'il montre donc ce dont il est capable, les sujets ne lui manqueront pas : l'abaissement de l'impôt sur le sel, la réforme de la taxe des lettres, le sort des maîtres de poste, la conversion de la rente, l'amélioration du sort des classes ouvrières, la liberté de l'enseignement, la véritable colonisation de l'Algérie, le développement des éléments fondamentaux de notre marine, l'équilibre à rétablir dans nos budgets, etc., etc., voilà bien des questions qui attendent, et dont le ministère n'a plus de prétexte pour ajourner la solution. Mes amis et moi, nous le sommerons de les aborder les uns après les autres, sincèrement et résolument, en offrant, au besoin, pour cela, notre loyal concours. Si, sourd à nos instances, il persiste dans une inertie qui, en présence de la majorité dont il dispose, serait, pour elle et pour lui, l'aveu d'une honteuse impuissance, nous ne nous rebuiterons pas. Une opposition inspirée par des ambitions personnelles peut à la longue se lasser ou s'agrir; mais il n'y a rien qui rende patient et persévérant comme les convictions profondes jointes à un entier désintéressement.

Permettez-moi d'espérer, Messieurs, pour ces sentiments, pour ces idées, votre encourageante approbation, et veuillez continuer de croire à mon dévouement absolu.

BILLAULT.

**Nous lisons dans le *Moniteur industriel* :**

Mille calculs sur les chemins de fer, et cependant la chose est ou ne peut plus claire. Ni tous les petits ni tous les gros détenteurs n'ont assez d'argent pour faire leurs versements. De là la baisse; mais tout cela ne prouve absolument rien contre les chemins de fer. Ils valent aujourd'hui ce qu'ils valaient hier. Seulement, ainsi que nous l'avons dit, on a eu tort de trop faire et de laisser trop faire à la fois. Du reste, rien là qui n'ait été prévu par tous ceux qui se rendent compte des choses. Mais on était si pressé de faire fortune, et ceux qui étaient à la tête de la spéculation ont tant de puissance!

Ce n'est pas seulement sur les chemins de fer que cette faute pèsera; elle a déjà pesé et elle pèsera encore sur le crédit, sur l'industrie, sur toutes les entreprises. Est-ce que toutes les affaires ne sont pas solidaires?

D'ici à septembre prochain, on va demander aux souscripteurs d'actions plus de deux cents millions. Ainsi, nous sommes loin de la fin des fortes variations. Long-temps, très long-temps encore l'eau sera trouble, et dans l'eau trouble il est si facile de tendre des filets!

**On lit dans le *Courrier français* :**

Les exécutions continuent à la Bourse, et Dieu sait les catastrophes qui résulteront encore de la mauvaise constitution financière créée par la loi sur les chemins de fer.

Les hauts barons de la finance ont retenu la plus grande partie des actions, pensant qu'ils seraient toujours à temps de les écouler avec prime à l'époque des versements. Mais il est arrivé une chose toute naturelle, c'est que la confiance s'est peu à peu retirée, et que les détenteurs de titres, n'ayant plus trouvé à leur portée l'argent des actionnaires, se sont crus obligés de faire face aux exigences d'un appel de fonds avec des actions non placées. De là l'exécution de quelques trafiquants de bourse pris dans leur propre piège.

On compte, dit-on, parmi les exécutés, des pairs de France, des députés, de hauts fonctionnaires qui, après avoir fait la loi et montré de quelle manière on pouvait en profiter, sont enfin victimes de leur trop grande inexpérience, et vengent du même coup, par leur ruine, et la morale publique offensée et la dignité de leur position avilie.

L'un d'eux, s'il faut en croire le bruit qui circule, aurait échappé par le suicide au désastre qui l'atteignait.

Terribles exemples! mais qui ne profiteront guère, nous le craignons, à ceux qui doivent survivre aux exécutions du moment.

**On lit dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :**

**TROUBLES A L'OCCASION DE LA CHERTÉ DES GRAINS.**

Le marché aux grains de la ville de Tournus a failli devenir, samedi dernier 7 du courant, le théâtre d'une émeute sérieuse. Si nos informations sont exactes, voici en résumé ce qui s'est passé :

A la suite de nombreux achats faits par les marchands de la Bresse et du Mâconnais, survint une forte hausse dans le prix déjà excessif du blé. Les sacs de blé étaient enlevés avec une merveilleuse rapidité par les marchands au prix énorme de 106 fr. et même 110 fr. les quinze doubles décalitres. De là de violents murmures parmi les personnes de la classe ouvrière et les boulangers de la localité venus au marché pour faire leurs provisions.

Sans l'intervention de l'autorité municipale, on ne sait trop à quelles extrémités se serait portée l'irritation du peuple. Heureusement le maire, M. Lataud, averti à temps de ce qui se passait, s'est empressé de donner ordre au commissaire de police de s'opposer à l'enlèvement du blé par les marchands. Tous les achats conclus par ces derniers ont donc été immédiatement cassés; les arrhes qu'ils avaient déjà données leur ont été restituées, et il n'est pas jusqu'aux sacs de grains déjà chargés sur les voitures que le commissaire de police n'ait fait réintégrer dans la halle pour être

vendus en détail aux boulangers et aux consommateurs de la localité.

Nous ne saurions trop, pour notre compte, féliciter M. le maire, M. le commissaire de police Laquai, M. Dermusson son agent, M. Bazire, marchand-logis, ainsi que les gendarmes, de l'intelligence et de la fermeté qu'ils ont déployés dans cette circonstance. C'est certainement au zèle et à l'empressement qu'ils ont mis à entraver les spéculations des marchands qu'il faut attribuer la prompte disparition de toute scène de désordre au marché de Tournus.

Honneur aux magistrats et à l'autorité qui comprennent ainsi que leur devoir est plutôt de prévenir que de réprimer, et que la force publique doit être protectrice et intelligente!

Parmi les incidents qui ont marqué les scènes de tumulte si heureusement apaisées par l'intervention de l'autorité municipale, il en est un qui mérite d'être conté. Au moment où l'un des boulangers de la ville se rendait chez M. le maire pour se plaindre des achats des marchands de grains, quelques femmes du peuple s'apitoyaient, en présence d'un richard des environs, sur leur malheureuse condition dans une année où le blé menaçait de devenir de plus en plus rare. Sur quoi, le susdit richard, — lequel est, par parenthèse, soupçonné, à tort ou à raison, d'être un accapareur de grains, — de s'écrier brutalement: « Personne en France ne meurt de faim! D'ailleurs, si vous n'avez pas de pain, il vous reste un moyen infaillible de vous en procurer : faites-vous mettre en prison. » Un langage aussi odieux devait naturellement mettre le comble à l'irritation des femmes auxquelles il s'adressait. Aussi, vit-on aussitôt ces femmes se précipiter sur l'égoïste personnage qui avait osé la faire entendre, et lui infliger, en présence de la foule assemblée, une correction dont personne n'a été et ne sera tenté de le plaindre.

La tranquillité du marché tenu à Autun vendredi a failli être troublée.

Un maire d'une commune voisine d'Autun, dit l'*Eden*, avait fait conduire des grains sur la place et les avait vendus dès l'ouverture du marché; ses sacs, toutefois, ne furent pas enlevés et restèrent empilés comme ceux contenant encore des grains à vendre. Quelques consommateurs lui demandèrent à voir son blé; il leur répondit qu'il n'en avait plus à céder. Le bruit courut dès lors que des trafiquants étrangers achetaient les grains nécessaires à l'approvisionnement de la ville. Ces rumeurs se fortifièrent tellement que M. le maire d'Autun, pour les faire cesser, dut engager son collègue à regarder sa première vente comme non avenue.

D'un autre côté, M. Fleury, propriétaire à Vergoncey, mu par un sentiment de générosité que nos concitoyens apprécieront, a déclaré qu'il distribuerait tout le blé qu'il avait fait amener à un franc au-dessous du cours. Le calme se rétablit instantanément.

**Souscription ouverte chez MM. Audra-Fawel et Co, négociants,**

**EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE.**

(4<sup>e</sup> liste.)

MM. Bibet et Co, 25 f. — P.-F. Brolemann, 60 f. — Emile Bou-niols, 200 f. — Souscription du corps honorable des sapeurs-pompiers en faveur de leurs confrères de Roanne, 260 f.

Total de ce jour. . . . . 545 f. » c.

Moatant des listes précédentes 3,885 »

Total général. . . . . 4,430 »

Souscription faite dans le corps des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon, dont suivent les noms, en faveur des sapeurs-pompiers de la ville de Roanne, inondés de la Loire.

- MM. Chinard, capitaine-commandant, 10 f. — Poyet, lieutenant, 10 f. — Guirard, sous-lieutenant, 10 f. — Rivollet, adjudant, 10 f. — Rivet, sergent, 5 f. — Fourreau, id., 6 f. — Souchal, id., 5 f. — Despierre, fourrier, 5 f. — Balet, caporal, 3 f. — Lapalu, id., 2 f. — Galland, id., 3 f. — Cornillon, id., 2 f. — Dumont, id., 2 f. — Pittion, id., 2 f. — Coisson, id., 3 f. — Antoine Galland, 1 f. 50 c. — Rivet fils, appointé, 2 f. — Goncet, id., 2 f. — Siraud, id., 3 f. — Rampon, id., 3 f. — Corbierre, id., 2 f. — Berthelier, id., 3 f. — Burthier, id., 3 f. — Senès, id., 2 f. 50 c. — Dubois, id., 2 f. — Lesage, id., 5 f. — Bailly, porte-hache, 2 f. — Renaud, id., 2 f. — Grattier, id., 1 f. — Galetier, id., 2 f. — Thibert, id., 1 f. 50 c. — Mazet, id., 2 f. — Bastet, id., 2 f. — Rey, tambour, 1 f. — Dubois, id., 2 f. — Morel, id., 1 f. — Mathieu, id., 1 f. — Morinet, sapeur, 1 f. 50 c. — Bandier, id., 1 f. — Banier, id., 2 f. — Durand, id., 2 f. — Grobon, id., 3 f. — Colomb, id., 2 f. — Baslé, id., 4 f. — Blanc, id., 1 f. 50 c. — Villant, id., 1 f. — Mon-geole, id., 1 f. — Jean-Baptiste Perrier, id., 2 f. — Pierre Guiot, id., 2 f. — Claude Pittion, id., 2 f. — Bicon, id., 2 f. 50 c. — Girardon, id., 1 f. — Berger, id., 1 f. — Mathieu, id., 1 f. — Mure, id., 2 f. — Baptiste, id., 2 f. — Cauzeret, id., 1 f. — Mazoyer, id., 1 f. 50 c. — Loup, id., 2 f. — Perrin, id., 1 f. 50 c. — Goujon, id., 1 f. 50 c. — Pignol, id., 1 f. — Pierre Cornillon, id., 1 f. — Verger, id., 1 f. — Guiot fils, id., 2 f. — Dory, id., 2 f. — Cristal, id., 1 f. 50 c. — Cagna, id., 1 f. — Charles Jacquet, id., 2 f. — Bon-nefoux, id., 1 f. — Cotton, id., 1 f. — Averly, id., 1 f. — Fragny, id., 2 f. — Alix, id., 1 f. 50 c. — Vial, id., 2 f. — Berthelet, id., 1 f. — Bailly, id., 1 f. 50 c. — Morinet neveu, id., 2 f. — Gand-dille, id., 1 f. — Currelier, id., 1 f. — Verdier, id., 2 f. — Jeune!, id., 2 f. — Revol, id., 1 f. — Pêche, id., 1 f. 50 c. — Déchassay, id., 1 f. 50 c. — Pillon, id., 2 f. — Bert, id., 1 f. — Lenoir, id., 1 f. — Claude Bicon, id., 1 f. — Drevon, id., 1 f. — Armé, id., 1 f. — J.-L. Perrier, id., 2 f. — Clair, id., 2 f. — Fabre, id., 1 f. — Jean Morel, id., 1 f. 50 c. — Convert, id., 2 f. — Milliet, id., 2 f. — Villemagne, id., 1 f. — Duclous, id., 1 f. — Guérard, id., 1 f. — De-vancia, id., 1 f. 50 c. — Viret, id., 2 f. — Bouton, id., 1 f. — Mar-tilin, id., 2 f. — Gaudry, id., 1 f. — Verzier, id., 1 f. 50 c. — Ber-nardet, id., 1 f. — Simian, id., 1 f. — Goutard, id., 1 f. — Multon, id., 2 f. — Bozon, id., 2 f. — Piégay, id., 2 f. — Martinet, id., 1 f. 50 c. — Jacquet, id., 1 f. — Palliet, id., 2 f. — Dussurget, id., 2 f. — Lenard, id., 1 f. 50 c. — Mainvielle, id., 1 f. 50 c. — Branche, id., 1 f. 50 c. — Roux, id., 1 f. — Benoît, id., 1 f. 50 c. — Jeune!, ca-det, id., 1 f. — Badez, id., 1 f. — Bouchard, fournisseur des tuyaux et seaux, 5 f. — Total : 260 f.

**TRIBUNAL CIVIL DE LYON. — (2<sup>me</sup> Chambre.)**

**PRÉSIDENCE DE M. FRANÇAIS.**

Audiences des 11, 13 et 14 novembre 1846.

**M. Duret, tapissier, contre M<sup>lle</sup> Virginie Déjazet.**

Lorsque les illustres artistes de la capitale, les princes de la scène font leurs journées en province, ils ne sont pas seulement choyés par le public; s'ils s'empresse d'aller les applaudir et d'apporter son argent au comble; ils sont encore pour une autre classe de personnes l'objet des plus grandes prévenances et des plus grandes attentions. Ces autres admirateurs des talents en voyage sont MM. les restaurateurs et les maîtres d'hôtels, qui ne manquent jamais de proportionner leurs soins, et par suite leurs mémoires et cartes à payer, à la réputation de l'artiste qui descend chez eux.

M<sup>lle</sup> Déjazet n'ignore pas ce genre d'exploitation. Elle résolut d'échapper à la vie d'hôtel pendant le temps qu'elle devrait rester à Lyon, et écrivit à une dame Lambert, marchande à la toilette, de lui chercher un appartement meublé. Voici la lettre de la charmante actrice, alors en représentation au théâtre de Caen; elle prouve que Gentil-Bernard sait aussi fort bien s'occuper des détails d'intérieur et de ménage.

« 9 août 1846. Caen. Dimanche.

« Ma chère Madame Lambert,

« Tâchez donc de me trouver, près des Célestins, un appartement ainsi composé : une chambre à coucher avec un petit salon ou sans salon, un cabinet de toilette, un grand cabinet pour Elise, à cause de mes énormes bagages, et une cuisine; car la vie d'hôtel me rend vraiment malade. Vous nous trouveriez une bonne femme qui, aidée d'Elise, nous ferait



de favoriser les hommes qui sont au pouvoir. Ajoutez à cela que la plupart de nos provinces étant soumises à un véritable état de siège et les citoyens ne jouissant d'aucune sécurité, les élections ne seront libres que pour les partisans de la cour. Quoi qu'il en soit, les électeurs progressistes ont tenu ici une réunion dans le théâtre du Musée dont l'enceinte a été trop étroite pour la foule qui s'y pressait. Plusieurs discours ont été prononcés, à la suite desquels on a procédé à la formation d'une commission générale directrice. Elle a été composée ainsi qu'il suit : Gomez Becerra, Cantero, Landero, San Miguel, Serrano, Carsi, Luzuriaga, Camacho, Corradi, Gamboa, Asquerino, Lujan, Almonacid, Crock, Velo, Ramon Calatrava, Madoz, Peroqui, Tome y Ondareta, Angulo, Sancho.

Il ne m'est pas encore possible de vous annoncer le dénouement de la crise ou de l'intrigue portugaise. Peut-être, au moment où j'écris ces mots, tout est terminé ; car tout semblait présager une action décisive.

Maria da Gloria, non contente d'avoir supprimé pour un mois et d'un trait de plume toutes les garanties constitutionnelles, vient de s'attribuer, par un décret du 27 octobre, la pleine autorité de tous les pouvoirs de l'Etat. Elle a en outre privé de tous leurs emplois, titres, grades, honneurs et décorations le marquis de Loulé, le comte de Mello, le comte das Antas, le vicomte Sa da Bandeira et le baron Tornos de Algodres. Il me tarde de voir si ces révolu-

tionnaires nobles, dégradés et réduits à l'état de roturiers par Maria da Gloria auront le courage de la priver d'autre chose !.. (Sentinelle.)

ETATS-UNIS.

On lit dans le Standard : « Les paquebots *Josah Baies* et *Cambridge*, qui sont arrivés hier dans le Mersey, nous ont apporté des nouvelles de Boston et de New York. Elles vont pour Boston jusqu'au 22, et pour New-York jusqu'au 17 octobre. Elles ne nous apprennent rien d'important relativement au Mexique. La perte des Américains à Monterey s'est, dit-on, élevée à 600 hommes, tant tués que blessés, et celle des Mexicains à 1,500. »

— Le Times fait les réflexions suivantes sur la guerre des Etats-Unis avec le Mexique :

« Quoique, jusqu'à présent, tous les succès dans cette guerre aient été du côté des Etats-Unis, nous pensons qu'ils ont en résultat le dessous. Ils sont obligés de payer la guerre qu'ils font et d'entretenir une armée à une grande distance du siège du gouvernement. Ils ont équipé une flotte et bloqué la côte, mais il n'y a point de prises à faire. L'interruption du commerce favorise singulièrement certains intérêts mexicains, et le commerce des Etats-Unis n'est plus à redouter. La guerre du Mexique présente l'étrange tableau d'une armée victorieuse en pays ennemi qui est plutôt dans la nécessité de faire la paix que l'ennemi lui-même. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 14 novembre 1846. Avant l'ouverture, il a été fait quelques affaires à 82 62 1/2 ; mais le premier cours au parquet n'a été coté qu'à 82 55. Le 3 est d'abord tombé

à 82 50, puis il est remonté à 82 60, et il est resté à ce cours pendant la plus grande partie de la Bourse. A l'approche de la clôture, il y a eu une réaction en hausse assez rapide ; le 3 est remonté à 82 70, et il a fermé au parquet à 82 65.

Après la clôture, il est resté demandé à 82 70, après avoir été fait à 82 72 1/2. Affaires moyennes ; les fonds anglais en baisse de 1/2 0/0. Rien d'important sur les chemins de fer.

Trois pour cent.....	82 65	Versailles (rive droite)...	400
Quatre pour cent.....	»	— (rive gauche) ..	»
Quatre et demi pour cent.	112	Paris à Orléans.....	1228 75
Cinq pour cent.....	117 70	Paris à Rouen.....	887 50
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	»
Trois pour cent belge.....	»	Avignon à Marseille.....	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge..	98	Strasbourg à Bâle.....	220
Cinq pour cent belge.....	»	Orléans à Vierzon.....	»
Cinq pour cent napolitain.	»	Orléans à Bordeaux.....	545
Récépissés Rothschild....	102	Amiens à Boulogne....	445
Cinq pour cent romain....	100	Montreuil à Troyes....	»
Trois pour cent espagnol..	»	Chemin du Nord.....	642 50
Banque de France.....	»	Dieppe et Fécamp.....	353 75
Comptoir d'Escompte.....	1150	Paris à Strasbourg....	477 50
Banque belge.....	»	Tours à Nantes.....	»
Caisse Lafitte.....	1215	Paris à Lyon.....	501 25
Obligations de Paris.....	»	Lyon à Avignon.....	»
CHEMINS DE FER.....	»	Bordeaux à Cette.....	»
Saint-Germain.....	»	Bordeaux à la Teste....	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

# MAISON



# DE LA CITE DE LYON

RUE SAINT-COME, 3.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNES.

L'ouverture a eu lieu depuis le samedi 10 octobre 1846.

PALETOTS D'HIVER A 15 FRANCS.

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n° 12.

**VENTE JUDICIAIRE.**

Le jeudi dix-neuf novembre 1846, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, place Lévis, à la vente aux enchères publiques et au comptant de diverses glaces sans bordures ni cadres, pouvant servir pour café ou appartement, etc. (1971)

ETUDE DE M<sup>e</sup> VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

**AVIS.** On désire vendre deux maisons situées à Lyon, près la côte Saint-Sébastien, l'une du prix de 55,000 fr., l'autre du prix de 70,000 fr. On échangerait ces deux maisons ou l'une des deux, soit contre des terrains à bâtir, soit contre une propriété rurale, et on donnerait au besoin un retour.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Vuy, notaire à Lyon.

On demande des capitaux à placer par hypothèque sur des immeubles dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Vuy. (3618)

**A VENDRE** pour cause de décès.— **Fonds de cordonnier**, achalandé depuis onze ans, et boutique à louer. Dans ce fonds est une vente de sabots et de chaussons.

S'adresser rue Moncey, n. 14, à la Guillotière. (2908)

**A VENDRE** du 15 au 31 décembre prochain, **1,500 arbres essence chêne**, en totalité ou par lots, dans la propriété de la Servette, près Lagnieu (Ain).

(2924)

**A VENDRE** pour cause de départ.— **Fonds de Cabaret** bien achalandé, situé rue Clos-Dumont, à la Croix-Rousse, 11.

S'y adresser. (2923)

**A LOUER** à la Noël, quatre pièces boisées, les derrières, tenues depuis longues années par un café.

S'adresser rue Limace, n. 5, au 2<sup>me</sup>, la porte à gauche. (2898)

**A LOUER A LA NOEL PROCHAINE.**  
UNE FABRIQUE DE

### CENDRES GRAVELÉES

Sise à Cuire, en face de l'Ile-Barbe.

S'adresser, avant midi, à M. Flachet, rue Royale, n. 1, à Lyon. (2926)

### SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PREPARES AU SUCRE CANDI.

Les enrrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (4460)

**LE SIROP LAROZE** d'écorces d'oranges amères, TONIQUE ANTI-NERVEUX, est prescrit avec succès par les meilleurs médecins dans les affections nerveuses de l'estomac et des intestins. Il excite l'appétit, rétablit la digestion, guérit les gastralgies, la langueur, le dérèglement, la débilitation organique, abrège les convalescences traînantes, détruit la constipation. — 3 f. le flacon. On évitera les contrefaçons en exigeant le cachet et signature Laroze. — Dépôt spécial chez M. Vernet, pharmacien à Lyon. (5198-7953)

A Lyon, chez VERNET, place des Terreaux, BAYON, rue Neuve, et ANDRÉ, place des Célestins.

**SIROP ET PATE DE CAFÉ ARABIE**

SIROP DENAFÉ 2 f.

**RACHAHOUD DES ARABES**

Se délier les contrefaçons.

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes malades de la poitrine. (5197-7945)

**COPAHINE-MEGE**

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Guérin, méd. en chef de l'Hôp. des Vénériens, et les premiers mé. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il prévient en 4 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., obtient le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

## PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

### ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1<sup>er</sup>, à Lyon.— Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 45, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

### UN TRÈS BON CONSEIL.

Les personnes qui craignent le froid aux pieds, Celles qui craignent l'humidité aux pieds, Celles qui ont les pieds malades, Celles qui ont des durillons et des cors, Celles dont les pieds enflent, Celles dont la transpiration est arrêtée, Celles même qui ont la goutte et des rhumatismes,

Sont conseillées d'aller à la grande fabrique de pantoufles, rue du Palais-Grillet, 15. Elles y trouveront des chaussures en CAOUTCHOUC, tout ce qu'il y a de plus souple, de plus imperméable et de plus chaud, à des prix fixes et très modérés. (4392)

### Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDY, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 43, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlons-sur-Saône, FOUCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER. (5345)

**AVIS** On demande un bon écrivain lithographe. S'adresser à M. Louis Perrin, imprimeur, rue d'Amboise, 6. (1603)

### CIMENT-MARBRE.

AUTELS ET DALLAGES AVEC GARANTIE.

Des applications faites depuis une et deux années sur les points les plus fréquentés constatent le bon usage de ces dallages, qui dorénavant seront livrés avec garantie.

S'adresser pour la vente et la pose : A MM. Gauthier et Tardieu frères, rue de la Liberté, à Perrache ; Mollino, rue Saint-Dominique, 13, dans la cour ; Bidreman père et fils, à Vaise, 6. (1590)

LA CREOSOTE-BILLARD CONTRE LES

### MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux ; à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon ; Briand, à Saint-Symphorien ; Ayot, à Villefranche ; Turin, à Tarare ; Rouvière, à Vienne ; Condroyer, à Arduin ; à Amplepuis ; Delange, à Voiron ; Brossat, à Crémieu ; Roubaud, à Roanne. (5199-7944)

Ateliers de la rue de Jarente, n. 16, à Lyon.

### PONT ET C<sup>e</sup>.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fer et fonte. Le tout garanti. (1553)

**AVIS.** DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointments fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.

S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (2915)

### LIQUEURS.

La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 9. (1597)

### PATE PECTORALE

De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux ; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.

Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c.

Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

### SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHELGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUJHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérèglements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f. ; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

### DEPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, est employé avec un succès constant pour la guérison des maladies secrètes, dartres, taches et éruptions de la peau, goutte, rhumatismes, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, d'un usage commode et d'un résultat certain, est préféré aux tisanes. S'adresser, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 31 ; à Thizy, M. BOUVIER ; à Roanne, M. MERCIER ; à Charolles, M. BERT ; à Châlon, M. RASCOL ; à Bourg, M. VILLARD ; à Vienne, M. MERMET ; à Valence, M. COLLET ; à Saint-Etienne, M. GAY, rue de Foy, 46, tous pharmaciens. (4998)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS. Rue de la Poulaille, 19.